



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Commission Finances du 01 février 2021 - Conseil Municipal du 22 février 2021

INTRODUCTION

En application de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales et des dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015, un Débat d'orientations budgétaires (DOB) est organisé au sein des communes dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le présent rapport sert de base au débat et permet d'informer l'assemblée délibérante sur la situation financière de la commune, en matière de fonctionnement et d'investissement pour l'année passée, ainsi qu'exposer les orientations budgétaires annuelles et pluriannuelles. Ce débat d'orientations budgétaires tend à développer la démocratie participative et à orienter les priorités financières.

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les trois principales modifications suivantes :

- Les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune des communes de plus de 3 500 habitants.
- Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.
- Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Environnement général

A – L'EXECUTION BUDGETAIRE 2020 DE LA COMMUNE

Les dépenses de fonctionnement 2020

Les recettes de fonctionnement 2020

L'évolution de l'épargne

La situation de trésorerie

La consolidation des comptes

L'état de la dette

B – LES DONNEES POUR 2021

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Les participations et les subventions

Le programme d'investissement

C – LES BUDGETS ANNEXES

L'environnement Général

Le Projet de Loi de Finances (PLF) de 2021 est imprimé fortement par la pandémie et le contexte sanitaire afférent. Elle fait suite à plusieurs lois de finances rectificatives établies courant de l'année 2020. La relance est le principal objectif de cette loi de finances en mettant en avant le rôle spécifique du secteur public territorial pour favoriser la reprise économique par l'investissement. La croissance prévisionnelle en France devrait potentiellement atteindre les 8 % (suite à une baisse de - 8,7 % en 2020).

Le Produit intérieur brut (PIB) a été très fortement touché par les périodes de confinement. Le PLF 2021 prévoit de ramener le déficit public à 8,6 % du PIB, suite à une chute jusqu'à 11,3 % du PIB courant 2020 (à hauteur de 206 milliards d'euros). L'inflation devrait pour sa part être durablement faible, étant établie à 0,5 % en 2020 et prévue à 0,7 % en 2021, puis 0,6 % en 2022.

Pour l'année 2021, les recettes liées aux dotations d'Etat (enveloppe globale de la DGF principalement) ainsi que les bases fiscales devraient être stables. La réforme de la taxe d'habitation se poursuit également jusqu'en 2023, avec un nouveau dégrèvement atteignant l'exonération totale pour les foyers les plus modestes dès 2021 ; l'Etat s'étant engagé à maintenir une compensation à l'euro près.

La stratégie gouvernementale en faveur de la reprise économique passe notamment par le recours à l'emprunt. Les années 2021 et 2022 sont considérées comme des années de redressement graduel. Ainsi, un plan de relance à hauteur de 100 milliards d'euros a été engagé pour ces deux années. Ce plan de relance va relever de l'Etat (40 milliards d'euros), de l'Europe (40 milliards d'euros), ainsi que de la Caisse des dépôts (20 milliards d'euros). Il s'articule à travers divers dispositifs financiers autour de thématiques stratégiques relevant notamment de la compétence des collectivités territoriales : la transition écologique (rénovation de bâti, soutien de la biodiversité, diversification des mobilités, valorisation des déchets...), la compétitivité (développement numérique, aide à l'emploi et l'apprentissage, soutien à l'insertion...), la culture (acquisition d'ouvrages, soutien pour les bibliothèques...) ...

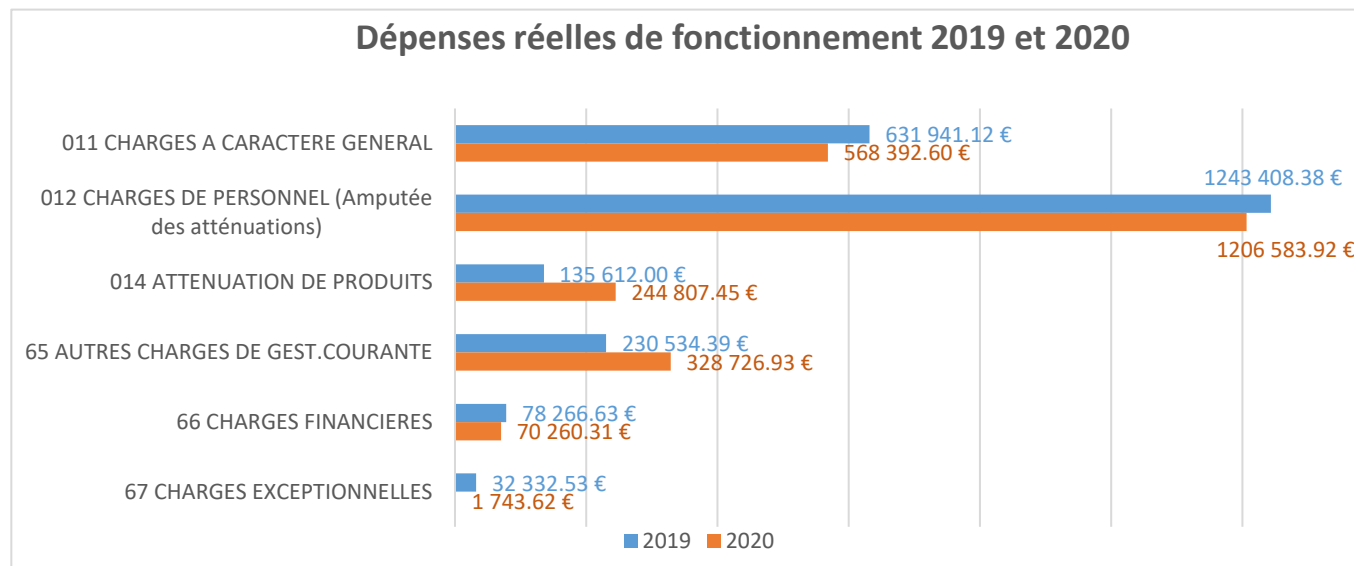
Ce plan de relance, au sein duquel la commune de Pont-Aven tend à s'inscrire, vise à soutenir l'économie et minimiser les effets de la crise sanitaire à long terme.

A – LE BUDGET PRINCIPAL 2020 DE LA COMMUNE

Dépenses de fonctionnement 2020:

2 697 455 € (le graphique ne présente que les dépenses réelles de fonctionnement amputées des atténuations de charges soit un total de 2 421 k€)

En 2020, les charges réelles de fonctionnement sont impactées par deux régularisations comptables : la prise en charge du déficit du budget annexe de Kergamm (84k€) suite à la cession du terrain au budget annexe et le reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme communautaire (103k€). Si l'on neutralise ces écritures, ces charges de fonctionnement sont en baisse en 2020 (-5%), ce qu'il faut relativiser au regard du contexte sanitaire.



Les charges à caractère général (chapitre 011) diminuent de manière ponctuelle en 2020 par rapport aux données 2019 (-10%) et aux éléments du budget primitif de l'année 2020. Le confinement, l'annulation de festivités et la fermeture de plusieurs locaux (salles associatives, équipements...) ont engendré une diminution de l'activité communale (consommation de carburant, locations mobilières, entretien des terrains, travaux de voirie...) et des dépenses liées au transport et à la fourniture des repas pour les élèves des écoles (23k€). La situation épidémique a également nécessité des dépenses supplémentaires en produits d'entretien, en masques et matériel de protection (16k€).

Les charges de personnel (chap. 012) sont en baisse (- 2 %) alors que le budget primitif 2020 prévoyait une hausse, le départ de certains agents (retraite, mutation) n'ayant pu faire l'objet d'un remplacement immédiat.

Les atténuations de produits (chap. 014) et les autres charges de gestion courante (chap. 65) augmentent de manière conséquente du fait des régularisations comptables précitées et de la subvention de la commune en soutien au syndicat intercommunal de voirie (10k€).

Les charges financières (chap. 66) poursuivent leur diminution (-8k€) en l'absence de nouvel emprunt, ainsi que les charges exceptionnelles (chap. 67).

Recettes de fonctionnement 2020:

3 037 541,83 € (le graphique ne présente que les recettes réelles de fonctionnement amputées des atténuations soit un total de 2 905k€)

En retirant le produit exceptionnel lié à la cession de terrain au budget annexe de Kergamm, les recettes réelles de fonctionnement pour le compte de l'année 2020 présentent une baisse de 3 % (-89k€) par rapport à l'année antérieure, ceci étant plus accentué sur certains chapitres en raison de la pandémie et de décisions communales.

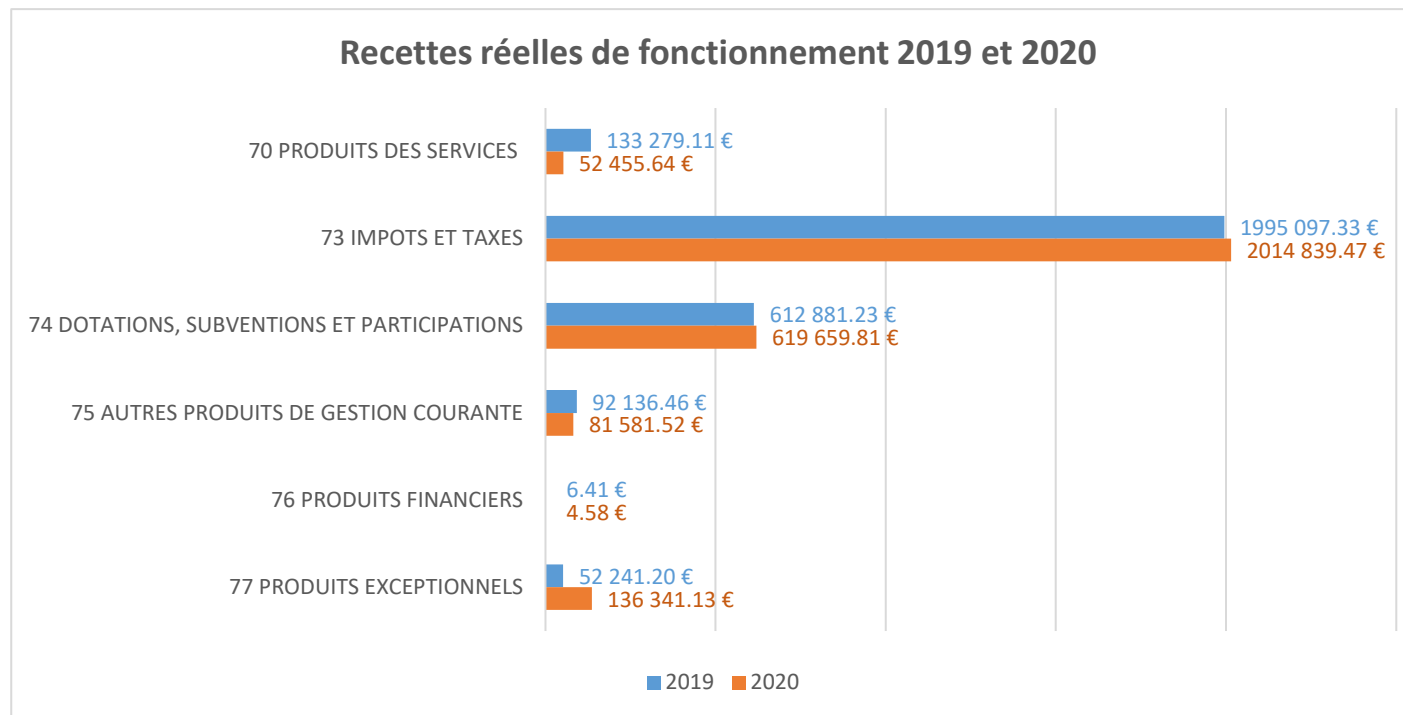
Le chapitre 73 relatif aux Impôts et taxes progresse de 1 % (20k€) par la hausse conjoncturelle des bases fiscales et l'opération de régularisation de certaines bases (taxe d'habitation, taxe

sur le foncier bâti) menée par l'organisme Ecofinance. La taxe afférente aux droits de mutation a évolué très favorablement (+17%) pour l'année 2020 au regard du dynamisme immobilier et de l'attrait du territoire.

Cependant, le contexte sanitaire engendre de réelles pertes de recettes :

- Au titre des produits des services (chap. 70), les redevances et droits des services périscolaires diminuent de près de 36 % (-26k€) par rapport à l'année antérieure,
- La recette liée aux revenus des immeubles (au chap. 75) se dégrade de 5k€.

En lien avec la situation pandémique et par décisions du Conseil municipal, certaines recettes ont également été réduites pour le compte de l'année 2020, telles que la redevance relative aux terrasses (-53k€) ainsi que le choix de gratuité du parking de Bel Air.



Les ratios intermédiaires de gestion 2020

L'évolution de l'épargne :

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) a évolué de 533k€ en 2019 à **484k€** pour le compte de l'année 2020. Cette différence est due notamment à la prise en charge du déficit du budget annexe de Kergamm par le budget principal. Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette est de **1 713k€** par rapport aux 1 907k€ au 31 décembre 2019. La capacité dynamique de désendettement atteint **3,54 années** en 2020 contre 3,58 années pour l'exercice précédent.

EVOLUTION DES RATIOS DEPUIS 2014

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Pré CA 2020
L'épargne de Gestion	429 707,13 €	613 214,92 €	512 019,68 €	687 408,43 €	726 926,71 €	591 898,24 €	418 281,92 €
CAF Brute	499 101,58	474 367,62	321 914,83	660 823,25	639 506,61 €	533 546,69 €	484 367,32 €
CAF nette	230 367,85 €	202 221,53 €	39 219,71 €	377 282,66 €	378 049,77 €	323 006,79 €	289 397,68 €

La capacité d'autofinancement (CAF) de la commune connaît une inflexion par rapport à la progression depuis 3 années, au regard de la faible dynamique budgétaire de l'année 2020 (contexte sanitaire, opérations comptables de régularisation...), mais la CAF nette reste proche des 300 000,00 €.

Les dépenses et recettes d'investissement 2020

1 134 935,22 € (le tableau ne présente que les dépenses réelles d'investissement amputées du remboursement du capital soit un total de 897k€)

Les dépenses d'équipement représentent donc un montant de 897k€ pour le compte de l'année 2020, soit une augmentation par rapport à l'année précédente (691k€ en 2019). Il est à noter également que plusieurs engagements sont effectués concernant des investissements mis en oeuvre par la commune courant de l'année 2020 et qui seront mandatés en 2021 au titre des restes à réaliser.

Pour l'année 2020 le remboursement du capital des emprunts s'élève à 195k€.

Les recettes réelles d'investissement comprennent l'excédent 2019

d'investissement pour 183k€, de l'excédent de fonctionnement de 2019 pour 550k€, le FCTVA qui représente 69k€, la taxe d'aménagement pour un montant de 16k€ et des subventions d'investissement et fonds de concours pour 472k€. Elles s'élèvent à la somme de 1 290k€.

La section d'investissement présente alors **un excédent de près de 335k€** en prenant en compte les opérations d'ordre.

Pré-Compte Administratif 2020 : Résultats globaux depuis 2014

Le compte administratif 2020 devrait donc présenter un excédent global à hauteur de 675k€ pour un montant de 733k€ en 2019.

Résultats globaux des comptes administratifs						
2014	2015	2016	2017	2018	2019	Pré CA 2020
-74 491,67 €	45 227,13 €	283 288,77 €	538 816,93 €	741 612,80 €	733 019,31 €	675 546,74 €

La situation de trésorerie

La trésorerie est l'argent sur le compte de dépôt de la commune au Trésor Public, du budget principal et des budgets annexes. Celle de la commune se renouvelle chaque mois avec le versement des dotations et des contributions directes (1/12 des impôts locaux). Ce versement a approché les 171k€ tous les mois en 2020.

La situation pourrait se révéler tendue pour assurer le paiement des salaires (104k€) et des investissements, pour autant, le fonds de roulement de la trésorerie permet de faire face aux dépenses annuelles ; il n'a pas été fait appel à une ligne de trésorerie et le délai global de paiement de 30 jours a été respecté.

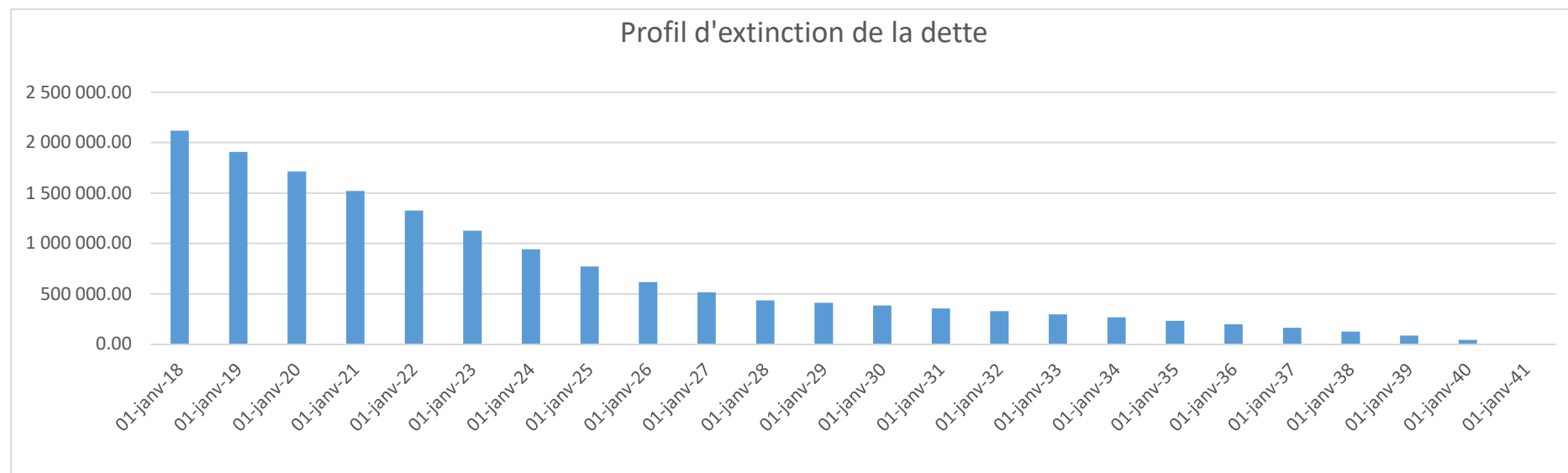
La consolidation des comptes 2020 :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		RESULTATS
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Budget Principal	1 134 935,22 €	1 470 394,82 €	2 697 454,16 €	3 037 541,83 €	675 546,74 €
Budget du Port	7 628,22 €	71 198,58 €	20 363,58 €	22 118,61 €	65 325,39 €
Budget Lot. BARZAZ BREIZ	521 482,40 €	642 000,00 €	413 556,48€	429 116,90€	136 078,02 €
Budget Lot. KERGAMM	97 333,26 €	73 545,95 €	172 061,16 €	231 343,47 €	35 495,00 €
Budget Extension MAPA	96 097,30 €	56 967,74 €	47 728,90 €	106 701,20 €	19 842,74 €
	RESULTAT GLOBAL DE TOUS BUDGETS CONFONDUS				932 287,89 €

La présentation agrégée des comptes (Unicité des comptes) fait apparaître le montant de la trésorerie de la commune au 31/12/2020.

L'état de la dette

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital remboursé	272 146,09 €	282 695,12 €	283 540,59 €	261 456,84 €	210 539,90 €	194 969,64 €
Intérêts	127 861,95 €	194 880,14 €	96 462,86 €	89 392,20 €	78 266,63 €	70 260,31 €
Annuités	400 008,04€	477 575,26 €	380 003,45 €	350 849,04 €	288 806,53 €	265 229,95 €
Annuité / Habitant	137 €	165 €	131 €	121 €	100 €	93 €
Encours dette 31/12	2 953 223 €	2 663 400 €	2 372 192 €	2 118 401,85 €	1 907 861,95 €	1 712 892,31 €
Dette / Habitant	1013 €	918 €	818 €	730 €	662 €	599 €
CAF Brute	474 367,62 €	321 914,83 €	660 823,25 €	639 506,61 €	533 571,69 €	484 367,32 €
Capacité désendettement	6.23 ans	8.27 ans	3.60 ans	3,31 ans	3.58 ans	3.54 ans



B – LES DONNEES POUR 2021

Dépenses de fonctionnement

Proposition d'une évolution de +2,98% des dépenses réelles de fonctionnement à 2 591k€.

Les charges à caractère général ont vocation à augmenter de 126 k€. Cette évolution s'explique par une reprise constante envisagée de l'activité des services communaux, sur des bases similaires aux années antérieures et ceci malgré le contexte épidémique encore incertain (augmentation des réservations de repas au collège pour +26k€, consommation de combustibles pour +11k€, les formations pour +8k€, locations mobilières pour les festivités notamment à +6k€...). L'achat en 2020 d'une balayeuse permet d'améliorer le service de propreté urbaine, mais nécessite également un entretien spécifique (+5k€) et la formation des agents communaux. Certaines opérations spécifiques sont également envisagées en sollicitant plus fortement le syndicat intercommunal de voirie (+20k€) en 2021, ainsi qu'en effectuant des vérifications périodiques réglementaires des équipements et bâtiments (+10k€). Une consultation a été entamée pour poursuivre la rationalisation des coûts de ces contrats de maintenance. Une provision est également établie (37,5k€) pour l'inscription définitive de la commune au concours European 16, des soutiens financiers étant en cours de validation.

Les charges de personnel pourraient augmenter d'environ 6,2% (82k€) du fait du glissement vieillesse technicité (GVT) qui correspond au vieillissement de la masse salariale, mais surtout de par le remplacement d'agents en arrêt maladie ou en autorisation spéciale d'absence (pour raison médicale au regard de la situation sanitaire) au sein des services scolaire et périscolaire. Cette hausse de charge peut s'apprécier plus limitée, à hauteur de 1,7% de la prévision budgétaire initiale de 2020 (cette année 2020 ayant également été relativement spécifique en matière de personnel).

Les atténuations de produits devraient être plus limitées (un reversement de la taxe de séjour ayant été acté en 2020), la commission locale d'évaluation des charges transférées devrait se prononcer courant du 1^{er} semestre concernant la révision de l'attribution de compensation liée aux compétences de gestion des eaux pluviales et de la taxe de séjour.

Les autres charges de gestion courante ont vocation à intégrer une participation supérieure de la commune au budget du CCAS (10k€), ainsi que le paiement des indemnités d'élus votées à l'été 2020 pour une année complète.

Enfin, les charges financières diminuent de 7k€ du fait de la réduction des intérêts, tout comme les charges exceptionnelles.

Recettes de fonctionnement

Proposition de baisse des recettes réelles de fonctionnement par rapport à 2020 -2.99% à 2 911k€.

Il est à noter que si l'on retire la recette liée à la cession du terrain au lotissement de Kergamm (120k€), en tant que recette exceptionnelle pour l'année 2020, les recettes de fonctionnement prévisionnelles en 2021 sont alors positives (+30k€).

Les recettes fiscales devraient rester relativement stables, l'Etat maintenant sa compensation de la suppression de la taxe d'habitation à l'euro près. Les concours financiers de l'Etat sont annoncés nationalement similaires à ceux de l'année antérieure, le socle principal des recettes devrait donc pouvoir représenter environ 2 277k€ (1 780k€ de recettes fiscales et 497k€ de dotations).

Les atténuations de charges enregistrant le remboursement d'arrêts maladies devraient rester relativement conséquentes, même si en diminution.

Les autres recettes relatives aux services du domaine (redevance des services communaux), les droits de places et la taxe de séjour, ainsi que les revenus des immeubles ont été évalués avec modération au regard de la situation sanitaire, mais avec une évolution positive vers un retour à une activité classique des années antérieures (services périscolaires pour 69k€, droit de place du marché pour 18k€, taxe de séjour communale et départementale de 121k€...).

Les opérations de travaux envisagées dans certains bâtiments, tel que le bâtiment actuel de La Poste pour une transformation en espace multidisciplinaire de Santé, engendreront une petite diminution du revenu des immeubles (un appartement à l'étage étant actuellement loué).

Participations et subventions récurrentes

Pour les subventions aux associations, il est envisagé un maintien de l'enveloppe à 20k€ identique à l'année précédente. L'activité associative reste actuellement relativement limitée.

Par ailleurs d'autres versements sont déjà estimés auprès de l'association Pl'Asso Jeunes, pour les écoles DIWAN, ainsi que la participation communale pour le fonctionnement de l'école privée Saint Joseph de Nizon et la subvention au CCAS.

Le Programme d'investissement 2021 : (1 536 K€)

Travaux : (montants estimatifs)

PROJETS INVESTISSEMENTS 2021	
Reports divers 2020 (non affectés)	192 000,00 €
Centre de secours	354 300,00 €
Programme de voirie 2021	201 000,00 €
Réseau et travaux divers 2021	122 500,00 €
Panneaux de signalisation 2021	15 000,00 €
Travaux bâtiments communaux 2021	113 300,00 €
Ecole mobiliers et équipements 2021	22 900,00 €
Matériel technique 2021	78 300,00 €
Eclairage public 2021	50 000,00 €
Aménagement de Pontic Malo – Tranche 01	127 100,00 €
Création d'un espace multidisciplinaire de Santé (part 2021)	150 000,00 €
Logiciels et développement numérique 2021	27 100,00 €
Divers matériel et mobilier administratif, informatique et téléphonie.	4 800,00 €
Création d'un pôle multiservices en lien avec CCA (part 2021)	157 000,00 €
	1 615 300,00 €

Le programme d'investissements proposé comprend des opérations dites « récurrentes » (entretien de la voirie, des bâtiments...), ainsi que des projets en cours (reports, financement du centre de secours...) ou qu'il est proposé engager au sein de la commune.

Selon cette hypothèse, **un possible recours à l'emprunt pourrait être engagé à hauteur de 80k€.**

C - Les Budgets annexes

1) Budget annexe « Lotissement Barzaz Breiz » :

Le budget présente un excédent de fonctionnement de 15 560,42 € et un excédent d'investissement de 120 517,60 € soit un résultat global positif de **136 078,02 €**.

Pour l'année 2021, l'emprunt contracté à hauteur de 642k€ HT et permettant cet excédent positif devra commencer à être remboursé. Le paiement de la viabilisation de la 1^{ère} tranche sera finalisé et les travaux relatifs à la 2^{ème} tranche vont débiter. En matière de recettes, la vente effective des lots déjà réservés devrait pouvoir se réaliser courant du 1^{er} trimestre 2021. Une cession de terrain auprès du bailleur social Armorique Habitat (120k€) est également programmée en lien avec la réalisation de la 2^{ème} tranche du lotissement.

Courant de l'année 2021, la commercialisation des lots non encore réservés se poursuivra.

2) Budget annexe « Lotissement Kergamm » :

Le budget 2019 présente un excédent de fonctionnement de **59 282,31 €** et un déficit d'investissement de **23 787,31 €** soit un résultat positif de **35 495,00 €**.

En 2021, par le biais de l'excédent positif du lotissement, quelques travaux de viabilisation définitive (espaces verts, voirie définitive, éclairage, aménagement paysager...) sont prévus à hauteur de 22k€ à ce jour.

3) Budget annexe « Extension MAPA » :

Le budget comporte pour le compte de l'année 2020 un excédent de fonctionnement de **58 972,30 €** et un déficit d'investissement à hauteur de **39 129,56 €** pour un résultat global de **19 842,74 €**.

Pour le compte de l'année 2021, le loyer de la fondation « Massé Trévidy » va représenter un montant de 106k€ permettant de rembourser les charges d'emprunt. Certains travaux d'entretien pourraient être réalisés (provision de 16k€). Une réflexion se porte sur le financement du remplacement d'ascenseurs au sein de la structure dont le coût est conséquent, des demandes de subventions étant en cours.

Il est envisagé que ce budget s'intègre au budget principal de la commune suite à des échanges avec le Centre des finances publiques, une démarche administrative et comptable étant à réaliser en ce sens.

4) Budget annexe « Port » :

L'exercice 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **1 755,03 €**, ainsi qu'un excédent de la section d'investissement à hauteur de **63 570,36 €**.

Le budget annexe du port présente alors un résultat global excédentaire de **65 325,39 €**.

En 2021, les dépenses de fonctionnement devraient augmenter et représenter près de 31k€, du fait notamment de la nouvelle convention de balisage du port. L'investissement à hauteur de 71,5k€ devrait permettre de participer au financement d'études et de projets qui seront proposés par la commission portuaire (équipements techniques et étude d'aménagement portuaire...).